



***ASSEMBLEE GENERALE
DU COMITE DE L'ALLIER DE NATATION
Saison 2021 2022
MOULINS 19 NOVEMBRE 2022***



Procès-verbal
Assemblée Générale
Samedi 19 novembre 2022
MOULINS

MOT D'ACCUEIL DU PRESIDENT DU COMITE DEPARTEMENTAL ALLIER NATATION

Il remercie très sincèrement de leur présence :

- Mme Cécile DE BREUVANT, Conseillère départementale,
- M Johnny KARY, représentant M le Maire de Moulins,
- Mme Sophie DE RONCHI, professeur de sport, Service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports représentant Madame Florence BARBAT, Directrice,
- M Jean-Luc FRAMONT, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Allier,
- M Oussman GUEYE, service des sports Département de l'Allier,
- Mesdames et Messieurs les Présidents-es des Clubs,
- Mesdames et Messieurs les membres du Comité directeur du CDAN 03,

Il convient d'excuser :

- Monsieur Claude RIBOULET, Président du Conseil Départemental,
- Monsieur Jean-Luc MANAUDOU, Président de la Ligue Auvergne-Rhône Alpes Natation,
- Monsieur Olivier HIRZIG, secrétaire général de la ligue Auvergne-Rhône Alpes Natation.

Appel nominal des Clubs et contrôle des pouvoirs

Suite à l'appel des Clubs, le contrôle de la liste d'émargements et des pouvoirs, le total des voix représentées est de 2 292/2 426, soit 94 % des voix représentées. Le quorum étant atteint l'Assemblée générale peut donc valablement délibérer.

CLUBS	Nb. de Licences 2021/2022	Nb de voix attribuées
A.S.C. ST GERMAIN DES FOSSES	170	170
A.S. DOMPIERRE	91	91
ASPTT MONTLUCON	76	76
BIGWOOD	3	3
COSNE D'ALLIER C.S.	40	40
GANNAT O.N.	488	488
MONTLUCON NATATION	598	598
N.C.MOULINS	312	312
VICHY DOME SYNCHRO	44	44
VICHY VAL D'ALLIER NATATION	604	604
TOTAL	2 426	2 426

Le Président demande aux membres du comité s'il y a des observations sur le procès-verbal de l'Assemblée générale électorale qui s'est déroulée le 23 octobre 2021. Aucune remarque n'est formulée.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

ALLOCUTION DU Président (Cf en annexe l'intégralité du rapport).

Le Président prend la parole pour le traditionnel discours.

En complément, dans le dossier remis aux participants se trouvent des tableaux faisant état de l'évolution du nombre de licences et du classement des nageurs-ses.

ELECTIONS PARTIELLES

Du fait de démissions depuis les dernières élections il y a des postes à pourvoir au sein du Comité départemental de natation de l'Allier.

Une seule candidature a été reçue : il s'agit de M Berte Jérôme du Nautic Club Moulinois.

Les présidents de Clubs sont invités à voter.

Il est rappelé que les règles qui s'appliquent actuellement font que le décompte des voix se fait selon la modalité suivante : un licencié = une voix.

A l'issue du dépouillement les résultats sont les suivants :

Nombre de clubs : 10

Nombre de clubs votants : 07

Nombre de bulletins de vote : 2 212

Nombre de suffrages exprimés : 2 210

Nombre de bulletin nuls : 0

Nombre de bulletin blanc : 2

Résultat : le candidat est déclaré élu avec 2 210 voix.

RAPPORT MORAL (Cf en annexe l'intégralité du rapport)

Le rapport présenté par la Secrétaire générale est approuvé à l'unanimité des membres présents.

RAPPORT FINANCIER

La Trésorière effectue la présentation des tableaux remis aux membres relatifs aux résultats de la saison sportive.

Le vérificateur aux comptes certifie les résultats présentés. Il a procédé aux contrôles des comptes, accompagnés de toutes les pièces justificatives en date du 25 octobre 2022 et ils sont conformes.

Il est demandé aux membres présents de se prononcer sur les comptes : ces derniers sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Il s'en suit la présentation du budget prévisionnel pour la saison 2022/2023.

Suite au vote : le budget est adopté à l'unanimité des membres présents.

Les membres du comité sont informés de la disposition suivante :

Tout engagement réalisé au-delà de la date de clôture dans Extranat (le mercredi généralement) est considéré comme "engagement supplémentaire" et fait l'objet d'une facture spécifique générée dans Extranat dans les jours qui suivent la compétition, donc a posteriori.

Il en est de même pour les engagements dits de "bord de bassin", réalisés par les coaches.

L'engagement supplémentaire est tarifé à hauteur de **10 €**. Le règlement sportif le prévoit ainsi d'où les facturations effectuées sur la saison 2021-2022.

En ce qui concerne les amendes pour absences d'officiels, il a été décidé qu'elles seraient facturées à compter du 1er janvier 2023 à hauteur de 50 € par journée. Là aussi, une facturation spécifique à l'issue de chaque compétition sera réalisée.

Pour rappel :

Chaque club devra fournir pour chaque compétition départementale :	
En bassin 4 couloirs : 1 officiel par fraction de 15 engagements minimum	
En bassin 8 couloirs : 2 officiels minimum	
Chaque début de trimestre un appel à disponibilité des officiels A sera transmis aux clubs	
Amende par journée pour absence d'officiels	50 euros
Facture à l'issue de chaque compétition organisée par le CDAN	
Mise en place des amendes a partir du 1 ^{er} janvier 2023 ... avertissement à l'AG et fin 2022	

RAPPORT DES COMMISSIONS

Il s'en suit la présentation des rapports des Présidents des commissions : Cf en annexe l'intégralité des rapports

- Commission sportive – ENF
- Commission Officiels
- Commission Maîtres
- Commission Water-Polo
- Commission Natation artistique
- Commission des récompenses.

INTERVENTION DES PERSONNALITES

Mme Cécile De Breuvant, représentant M. Le Président du Conseil départemental prend la parole et présente les excuses de M François Brochet, conseiller départemental en charge du sport.

Elle fait part de son admiration quant aux actions menées par les bénévoles pour la natation et du temps passé pour s'impliquer auprès des jeunes.

Lors de ses propos, elle remercie les membres pour l'invitation de ce jour.

M Johnny Kary, au nom de la Municipalité de Moulins fait part du plaisir qu'il a d'accueillir à Moulins cette assemblée générale.

Il insiste sur le partenariat qui existe avec le Nautic Club Moulinois et les résultats de la dernière saison, notamment les résultats obtenus par l'équipe U 17 qu'il félicite.

Il reconnaît que les actions de bénévolat sont de plus en plus compliquées et remercie tous les clubs de leur engagement. Il souligne la prise en charge des aspects logistiques et communications par les différents intervenants au sein des clubs.

M Jean-Luc FRAMONT, Président du Comité Départemental Sportif et Olympique lors de son intervention note la qualité des différents rapports présentés lors de cette assemblée générale.

Il insiste sur la notion de bénévolat dans le monde du sport. Le Comité National Sportif et Olympique prend ce problème très au sérieux comme les différentes fédérations sportives.

Mme Sophie De Ronchi représentant Mme Florence Barbat du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports rappelle que le service est accompagnateur des associations et des comités. Elle reprend les éléments des intervenants précédents quant au bénévolat.

Elle félicite les clubs de natation de l'Allier pour la mise en place du dispositif « j'apprends à nager » et encourage au développement du dispositif « aisance aquatique ».

QUESTIONS DIVERSES

Le Président rappelle qu'il existe une convention signée avec le CREPS qui offre la possibilité aux jeunes, notamment pour les sélectionné-es d'effectuer un bilan médical.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, le Président du CDAN03 remercie l'ensemble des personnes présentes à cette Assemblée générale, ainsi que tous ses membres pour l'aide apporté dans l'organisation.

Il est procédé à la remise des récompenses aux nageurs-ses méritants.

Après quelques photos avec les récompensé-es, le Président convie l'ensemble des participants au traditionnel vin d'honneur.

L'assemblée générale est clôturée à 18h15

Thierry LEFAURE
Président

Bernadette GARÇON
Secrétaire générale